



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE BERNES-**

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240522-2024\_12\_02-AR

S<sup>2</sup>LO

Tél. : 01 34 70 03 11  
Fax : 01 30 34 27 68  
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

**N° 2024-12**

DECISION DU MAIRE

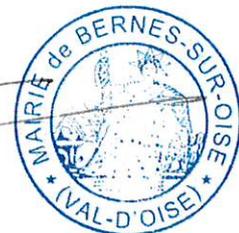
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat relatif à l'utilisation de l'application citoyenne, avec l'entreprise Neocity 22 Rue de Saint Quentin 75 010 PARIS, du 1 Juillet 2024 au 30 Juin 2025 inclus (reconductible tacitement pour une durée maximum de 3 ans), pour un montant de 3108 € HT.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 22/05/2024

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de publication : 30 mai 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourts citoyens accessible par le biais du site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).*